

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal  
du 23 décembre 2013**

---

L'an deux mille treize, le vingt-trois du mois de décembre, à 18h45, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

**Etaient présents** : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Francis DARTEYRE, Patrick LUFLADE, Jean-Louis DARTEYRE, Christine LUSSAC, Matthieu FAU-NOUGARET, Elsa BOUTOULLE.

**Absents excusés** : Alain CLECH, Sylvie CAILLIEU.

**Absent** : Jean-Marc LABBE.

Madame Christine LUSSAC est élue secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR** :

- ***Approbation du procès-verbal du 26 novembre 2013***
- ***Point saison irrigation 2013***
- ***Délibération – Tarifs 2014***
- ***Élagage des peupliers***
- ***Comptes-rendus des réunions des syndicats et des commissions de la CDC***
- ***Questions diverses***

<b>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 NOVEMBRE 2013</b>
---

Le procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2013 est adopté à l'unanimité.

<b>POINT SAISON IRRIGATION 2013</b>
-------------------------------------

Le Maire fait le point du budget à ce jour. Il en ressort que ce budget est fortement déficitaire du fait des nombreuses pannes constatées en 2013 (bornes défectueuses, variateur, fuites sur la partie ancienne du réseau...).

Il est tout de même tout à fait satisfait de la prestation du SIAEPA pour l'entretien du réseau, les multiples interventions effectuées cette année n'ont pas dépassé le forfait du contrat.

Ce budget annexe devra certainement être alimenté par le budget principal en 2014, ce qui posera quelques difficultés budgétaires et des incertitudes quant à la continuité de la gérance de ce service.

Le Maire rappelle la volonté du Conseil de conserver une identité agricole. Ces problèmes budgétaires seront laissés à l'appréciation du prochain Conseil Municipal.

Patrick LUFLADE rappelle que ces difficultés d'équilibre budgétaire avaient déjà été mises en évidence lors du précédent mandat.

<b>2013-039 – TARIFS 2014</b>
-------------------------------

Le Maire présente les divers tarifs pratiqués en 2013 sur la commune et demande au Conseil Municipal de se prononcer pour une éventuelle révision pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs de 2013 pour l'année 2014, à savoir :

### 1. Locations de la salle des fêtes :

- Personnes de la commune : 50,00 €
- Personnes hors communes : 300,00 €
- Associations communales : gratuit
- Associations hors commune : au cas par cas suivant le type d'association
- Location de la vaisselle : 20,00 €
- Caution location : 500,00 €
- Caution nettoyage : 200,00 €

### 2. Irrigation :

- Forfait particuliers superficie < 1 ha : 75,83 € H.T. soit 80,00 € TTC,
- Base de type professionnel : 33,86 € HT l'hectare soit 35,72 € TTC,
- Consommation base forfaitaire < 330 m3/ha : 42,90 € H.T. soit 45,26 € TTC,
- Consommation > 330 m3/ha : 0,13 € H.T./m3 soit 0,14 € TTC.

### 3. Concessions Cimetière communal :

- Concessions trentenaires : 20,00 € le m<sup>2</sup>
- Concessions cinquantenaires : 30,00 € le m<sup>2</sup>
- Case columbarium (trentenaire) : 300,00 € la porte restant à la charge du concessionnaire.

## **ELAGAGE DES PEUPLIERS**

Le Maire informe présente au Conseil Municipal le devis de la société CIME pour l'élagage de 12 peupliers et l'abattage d'un arbre mort à l'église. Il s'élève à la somme de 700,00 € HT.  
Le devis est accepté à l'unanimité.

## **COMPTE-RENDUS DES REUNIONS DES SYNDICATS ET DES COMMISSIONS DE LA CdC**

- **Conseil communautaire** : Patrick LUFLADE présente les principaux points de l'ordre du jour de la réunion et notamment les avenants aux contrats d'assurances de la CdC suite à la fusion, les demandes de subventions auprès du Conseil Général pour la création d'un poste de catégorie B au sein des bibliothèques et auprès de l'État pour l'équipement numérique du siège de la CdC, présentation du rapport d'activité du SICTOM.
- **Réunion conjointe des bureaux des CdC du Pays de Langon, du Canton de Villandraut et du Pays Paroupien** : Pierre DIENER informe le Conseil Municipal qu'à ce jour l'arrêté préfectoral relatif à la fusion n'a pas encore été signé. Cette réunion avait pour but de fixer l'ordre du jour du premier Conseil Communautaire du Sud Gironde (Détermination du nombre de vice-présidents, attributions du Président – délégations, indemnités de fonctions, détermination et composition des commissions, ...).
- **USSGETOM** : Pierre DIENER informe le Conseil Municipal qu'il a assisté à une réunion sur la réduction et la gestion des déchets. Ce processus a été mis en application pour la mairie.
- **SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde)** : Pierre DIENER

fait part d'une proposition du SDEEG pour la mise en œuvre d'un groupement de commande sur l'achat d'énergies, de fourniture et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Travaux logement T2 de Michotte** : le Maire présente le nouveau devis de CEMD pour la réalisation d'un conduit extérieur pour l'installation d'un poêle à bois par le locataire. Le devis s'élève à la somme de 923,15 € HT.
- **Drainage de la Voie n° 5 de Courdier** : le Maire présente le devis de l'entreprise Malandit pour la remise en état du drain écrasé sur une longueur de 4 mètres. Il s'élève à la somme de 765,44 € TTC. Suite à une rencontre en mairie avec l'entreprise de débardage, qui avait déposé le bois et la société SPIECAPAG qui effectue les travaux pour le compte de TIGF, il en est ressorti que c'est cette dernière qui prendra en charge la réfection du drain.
- **Panneaux de signalisation** : le Maire présente un devis pour l'acquisition de divers panneaux, à savoir : pour l'interdiction de rouler sur le bas-côté de la voie de Courdier (290,75 € TTC), pour signaler la chaussée déformée sur la route de bas (178,80 € TTC) et pose de panneaux stop avec pré signalisation (526,50 €).
- **Remerciements** : le Maire donne lecture de la lettre de remerciements pour le don du vieil ordinateur de la mairie.
- **Point travaux de la salle des fêtes** : le Maire informe que les problèmes de régulation du chauffage ont été solutionnés.
- **Inauguration de la salle des fêtes** : elle aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> février 2014 à 11 heures.
- **École de musique** : le Maire fait part d'une demande pour une soirée chant choral le 22 mars 2014 à la salle des fêtes.
- **Noisettes** : la coopération Unicoque a adressé la fiche synthèse de la récolte de noisettes qui leur a été livrée. 252 Kg de noisettes ont été acceptées. Le prix sera fixé début 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h36.